

KAP Ouest



DOSSIER EXPOSANT

SOCIÉTÉ OU RAISON SOCIALE :

PRODUIT(S) ET/OU MARQUE(S) PRÉSENTÉ(ES) :

RESPONSABLE DU DOSSIER : M^{me} M^{lle} M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse :

C.P. : Ville :

Pays :

Tél. direct : Fax :

Tél. portable : E-mail :

RESPONSABLE DU STAND : M^{me} M^{lle} M.

Nom, Prénom :

Fonction :

Tél. E-mail :

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE :

SOCIÉTÉ :

À l'attention de :

Adresse :

C.P. : Ville :

Pays :

Tél. direct : Fax :

Tél. portable : E-mail :

RENSEIGNEMENTS



TECHNI MÉDIA SERVICES

Votre contact : Maud BRETON

BP 225 - 85602 MONTAIGU Cedex

Tél. +33 (0)2 51 46 48 48

Fax +33 (0)2 51 46 48 50

E-mail : formation@technimediaservices.fr

Site : www.technimediaservices.fr

FRAIS FIXES OBLIGATOIRES

Ces frais comprennent :

- l'ouverture et la gestion du dossier
- la présentation de la société et de ses activités dans le **Livre des Rencontres**.

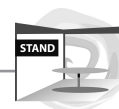
250,00 €

LE LIVRE DES 10^{ES} RENCONTRES KAP OUEST 2012

L'activité des sociétés exposantes sera présentée dans le « **Livre des Rencontres** » remis à chaque participant le jour du congrès. Pour cela, nous vous remercions de bien vouloir nous **présenter votre société** en quelques lignes en nous adressant **votre texte** avec **votre logo** (format TIFF ou EPS) par e-mail à : **formation@technimediaservices.fr**

Attention ! Au-delà du 30 janvier, nous ne pouvons plus garantir l'impression de votre texte dans ce fascicule.

ESPACE STAND



Espace informel équipé d'une table et 2 chaises.

- Mobilier supplémentaire et demandes complémentaires

Nous consulter

2 350,00 €

..... €

À reporter page 4

TOTAL "A" Stand

..... € HT

PARTENARIAT

✓ VOTRE PROMOTION

SUR LE PROGRAMME

Programme édité à 10 000 exemplaires et routé en octobre 2011.

Coût de l'insertion (en € H.T.) :

<input type="checkbox"/> Page intérieure (Quadri)	2 116 €
<input type="checkbox"/> 2 ^e de couverture (Quadri)	2 426 €
<input type="checkbox"/> 3 ^e de couverture (Quadri)	2 213 €
<input type="checkbox"/> 4 ^e de couverture (Quadri)	2 677 €

DANS LE « LIVRE DES RENCONTRES »

Édité à 600 exemplaires et distribué sur place.

Coût de l'insertion (en € H.T.) :

<input type="checkbox"/> Page intérieure (Quadri)	2 116 €
<input type="checkbox"/> 2 ^e de couverture (Quadri)	2 426 €
<input type="checkbox"/> 3 ^e de couverture (Quadri)	2 213 €
<input type="checkbox"/> 4 ^e de couverture (Quadri)	2 677 €

..... €
 €
 €
 €

✓ INSERTIONS Pochettes

- Insertion de votre document publicitaire dans les pochettes remises aux participants à l'accueil.

Coût de l'insertion : 800 €

..... €

✓ PRISES EN CHARGE :

- Pochettes Congrès** : prise en charge financière des pochettes remises aux participants à l'accueil. Pochettes sérigraphiées à l'intitulé du congrès avec votre logo. **Sur devis**

..... €

- Visibilité badges** :

1) 400 Cordons de badges : prise en charge des cordons de badges du congrès avec possibilité de sérigraphier sur chaque cordon les nom et logo de votre société.

(Fabrication possible sur devis)

2) Impression de votre visuel au verso des badges.

Coût de la prise en charge « Badges » : 700 €

..... €

- Visibilité stylos** : prise en charge des 400 stylos insérés dans les pochettes.

Nous contacter

- Visibilité blocs-notes** : prise en charge des 400 blocs-notes insérés dans les pochettes. Blocs imprimés selon vos souhaits.

Nous contacter

À reporter page 4

TOTAL "B" Partenariat

..... € HT

ACCÈS BADGES

✓ LES 2 BADGES EXPOSANTS GRATUITS :

En tant qu'exposant, vous bénéficiez de la gratuité des déjeuners et des accès conférences pour 2 personnes de votre établissement. Il est impératif de nous communiquer les noms et prénoms pour la réalisation des badges :

Nom	Prénom	Fonction
1°		
sera présent(e)	<input type="checkbox"/> le 16/03/2012	<input type="checkbox"/> le 17/03/2012
déjeunera sur place	<input type="checkbox"/> le 16/03/2012	
2°		
sera présent(e)	<input type="checkbox"/> le 16/03/2012	<input type="checkbox"/> le 17/03/2012
déjeunera sur place	<input type="checkbox"/> le 16/03/2012	

✓ LES BADGES EXPOSANTS SUPPLÉMENTAIRES :

Le badge exposant supplémentaire sera facturé **40 € par jour et par personne** (gestion de dossier + déjeuner + accès aux conférences)

Noms et prénoms des personnes présentes :

le **Vendredi 16 mars 2012**

le **Samedi 17 mars 2012**

-
-
-
-

Liste jointe (si le nombre de badges exposants supplémentaires est supérieur aux listes précédentes, n'oubliez pas de joindre votre liste (avec les dates, noms et prénoms) au présent document).

Merci d'en tenir compte dans le calcul ci-contre. x 40 € = €

✓ SOIRÉE DE GALA du Vendredi 17 mars 2012 :

Participation à la Soirée. Nombre de personnes : x 40 € = €

✓ LES INVITÉS

Si vous souhaitez prendre en charge l'inscription de vos clients aux 9^{es} Rencontres KAP Ouest, un tarif spécial peut vous être accordé.

Afin d'en bénéficier, la liste de vos invités devra nous parvenir au plus tard le 17 février 2012.

⇒ de 1 à 10 invités : **-20%*** ⇒ de 11 à 20 invités : **-25%*** ⇒ à partir de 21 invités : **-30%***

*sur le tarif congressiste correspondant (se reporter au programme disponible sur le site internet).

Nombre de programmes / bulletins d'inscription souhaité :

À reporter page 4

TOTAL "B" Badges

..... € HT

ÉCHÉANCE DE PAIEMENT

IMPORTANT : Seules seront prises en compte les réservations accompagnées de leur règlement complet.

Règlement à effectuer à l'ordre de **Techni Média Services - KAP Ouest**

50% du montant TTC à la commande _____ €

Solde par traite au 15 janvier 2012 _____ €

à joindre impérativement à la commande

Je soussigné(e) : _____

déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

J'en accepte sans réserve ni restriction toutes les clauses et renonce à tout recours contre les organisateurs.

Date : ____ / ____ / _____

Signature :

TOTAL

"A" Page 2 :

"B" Page 2 :

"C" Page 3 :

TOTAL H.T. :

TVA 19,6 %

TOTAL T.T.C.

DOSSIER EXPO KAP OUEST 2012 - V1 16092011

Cachet obligatoire

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SOUSCRIPTION

Pour devenir partenaire, exposant ou sponsor, vous devez retourner au secrétariat du Congrès le dossier exposant ci-joint, accompagné d'un versement de 50% du montant dû. Le solde de la facture sera réglé au plus tard le 15 janvier 2012.

Aucune réservation verbale ne sera prise en compte.

La réservation et le règlement de l'acompte constituent un engagement ferme et obligent le souscripteur à l'acceptation des conditions générales et particulières du dossier exposant.

Par ailleurs, le non règlement du solde de la facture au 15 janvier 2012 entraînera l'annulation immédiate de fait de droit à disposer des réservations demandées, sans remboursement de l'acompte versé.

EMPLACEMENT ET STAND

L'attribution des stands sera faite dans l'ordre d'arrivée des réservations par le Commissaire Général. Après attribution, aucune modification d'emplacement ne pourra être effectuée sans l'accord écrit des organisateurs. Le plan de l'exposition est soumis au chargé de sécurité du Palais des Congrès du Mans. Nous nous réservons le droit de modifier, en fonction des agréments délivrés par la Préfecture au chargé de sécurité, l'importance et la disposition des surfaces réservées par l'exposant.

Chaque exposant se doit de respecter l'emplacement qui lui est attribué et ne peut s'étendre au-delà de cette surface. Il lui est interdit de percer, punaiser... et de quelque manière que ce soit, de détériorer l'emplacement attribué qui devra être rendu en bon état à la fin de la manifestation.

ANNULATION

Toute annulation de réservation de stand, symposium ou autres options de partenariat devra être effectuée par courrier au secrétariat du congrès et sera soumise aux conditions d'annulation ci-dessous :

Avant le 15 janvier 2012 : 25% du montant total dû TTC ne sera pas remboursé.

Entre le 16 janvier 2012 et le 19 février 2012 : 50% du montant total dû TTC ne sera pas remboursé.

Après le 19 février 2012 : aucun remboursement des sommes dues et versées.

FORCES MAJEURES

En cas de force majeure (épidémie, pandémie, grève, révolution ou guerre), les dates du congrès et de l'exposition pourront être modifiées ou ces dernières pourront être purement et simplement annulées. Dans cette dernière hypothèse, les sommes disponibles après paiement des dépenses engagées seront réparties entre les exposants au prorata de leurs versements sans que des recours soient possibles à l'encontre de l'organisateur ou du réalisateur.

ASSURANCE

Le signataire renonce à tout recours contre les organisateurs et propriétaires des lieux et s'engage à souscrire les polices d'assurance nécessaires pour tous les risques encourus par le matériel (vol, accident de personne dans l'enceinte du stand, détérioration du matériel ou locaux appartenant au Palais des Congrès du Mans, etc.) ainsi que les responsabilités civiles couvrant le personnel fixe ou

intérimaire de son entreprise présente au congrès. En aucun cas, l'exposant ne sera couvert par les assurances des organisations du congrès.

RÉSERVATIONS DIVERSES ET LOCATION D'ESPACE PUBLICITAIRE

Les annonceurs sont invités à vérifier que leurs publicités sont conformes à la législation française en vigueur en matière de publicité de produits pharmaceutiques et de matériel médical.

Pour quelque motif que ce soit, l'organisateur ne prendra pas en compte d'éventuelles réclamations faites après la clôture de la manifestation.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas vendre de partenariat à toute firme, société ou organisation dont les activités ne seraient pas directement en rapport avec le thème général de la manifestation, ou ne répondraient pas aux normes de rigueur souhaitées par le Comité d'Organisation. Les candidatures seront soumises au Comité d'Organisation qui statuera sur les demandes.

L'exposant ou le sponsor s'engage à ne pas refacturer son espace/partnership à une autre entreprise. Il ne peut en aucun cas y avoir deux entités différentes présentes sur le stand.

L'exposant ou le sponsor s'engage à ne pas organiser quelque manifestation satellite que ce soit pendant toute la durée des 10^{es} Rencontres KAP Ouest, dans la région du Mans sans avoir auparavant obtenu l'accord écrit des organisateurs. Par ailleurs, l'exposant ou partenaire du congrès ne pourra distribuer de publicité que sur son stand d'exposition ou dans la salle qu'il aura réservée, sauf accord spécifique avec l'organisateur. Tout contrevenant s'engage à verser aux organisateurs du congrès deux fois le montant total des sommes dues ou versées nonobstant le versement d'indemnités compensatoires.

INFORMATIONS PRATIQUES ET TECHNIQUES

Toutes les informations pratiques et techniques seront envoyées à chaque exposant qui aura réservé et payé la totalité du montant de l'ensemble de la prestation demandée (stand, insertions, encarts publicitaires, etc.). Ces informations concernent les conditions générales, les règles de sécurité, de montage et démontage des stands, les livraisons, les coordonnées, etc.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires de montage et démontage en fonction des contraintes imposées par le Palais des Congrès.

SÉCURITÉ

L'exposant devra respecter toutes les mesures imposées par les pouvoirs publics et notamment en ce qui concerne la sécurité, les règlements, consignes concernant les expositions, foires et salons, édités par la Direction de l'Hygiène et de la Sécurité Publique de la Préfecture de Police. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables.

Tout matériel installé dans les stands (tissus...) devra être classé M1. Il est impératif de fournir les procès verbaux des matériaux utilisés.

JURIDICTION

En cas de litige, le Tribunal de Commerce de LA ROCHE SUR YON (Vendée - 85) sera seul compétent.